



Agression physique a mon domicile

Par **manub78111**, le **16/07/2020** à **11:47**

Bonjour,

Suite à une réunion à mon domicile (AG association), 3 personnes sont revenues, alcoolisées, et après avoir fumé du cannabis, à mon domicile, tard le soir, pour demander des explications sur cette réunion. Nous les avons conduits à la sortie de mon domicile mais l'une de ces personnes a frappé ma femme.

Ma femme a déposé plainte et des témoins ont fait des dépositions.

L'auteur des coups souffre de problèmes psychiques. L'instigateur de cette "descente", connaissant les antécédents de l'agresseur (problèmes psychologiques, violences), est il possible de porter plainte contre lui pour complicité ?

Merci d'avance pour votre retour.

Cordialement.

Par **Zénas Nomikos**, le **30/11/2020** à **16:02**

Bonjour,

voici : <https://www.cabinetaci.com/la-complicite-en-droit-penal/>

Par **Visiteur**, le **04/12/2020** à **14:21**

Bonjour

Vous pouvez parfaitement déposer une plainte contre "L'instigateur de cette descente".